



ARRÈTE N°2026-007

Objet : Déplacement de l'arrêt de bus situé rue du Pont de l'Aridaine sur le parking rue du Parc ;
À partir du 09 février 2026 au 04 juillet 2026.

Le Maire de La Forêt-le-Roi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le Code de la route ;

Vu les travaux d'enfouissement de réseaux et requalification de la voirie de la rue St Mard à partir du 09 février 2026 au 04 Juillet 2026,

Vu l'arrêt du bus scolaire situé rue du Pont de l'Aridaine à proximité de l'école maternelle desservant les écoles du regroupement pédagogique des 4 Vallées,

Considérant que la rue St Mard sera impraticable et interdite à la circulation sauf engins de chantier des entreprises missionnées,

Considérant qu'il est nécessaire de déplacer l'arrêt de bus rue du Parc, afin d'éviter d'emprunter la rue St Mard,

Considérant que le bus stationnera sur la voirie pendant la montée et la descente des élèves,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement rue du Parc à proximité du parking sur une longueur de 150 mètres de part et d'autre de l'arrêt de bus.

Considérant que les véhicules pourront stationner sur le parking destiné à cet effet.

ARRÈTE

Article 1 : L'arrêt de Bus situé rue du Pont de l'Aridaine est déplacé rue du Parc à partir du 09 février 2026 jusqu'au 04 juillet 2026 inclus.

Article 2 : Le stationnement sera interdit rue du parc sur 150 mètres de part et d'autre de l'arrêt de bus du 09 février 2026 au 04 Juillet 2026 inclus.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Notification du présent arrêté, pour suite à donner chacun en ce qui le concerne, à :

-Syndicat des 4 vallées pour le transport des élèves syndicat4vallees@gmail.com>

-Syndicat de Transports Sud Essonne contact@transportsudessonne.fr

- GENDARMERIE, 1 rue de la Gironde 91410 Dourdan bta.dourdan@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Caserne des Pompiers Rue des Jalots 91410 Dourdan cisdourdan@sdis91.fr

- SIREDOM Collecte des ordures ménagères Pierre Galibert pgalibert@siredom.com

Affichage sur place et mairie.

La Forêt le Roi, le 04 février 2026.

Le Maire,

Marie-Ange GANGNEBIEN